

sous-sol de Paris n'étaient creusés et la construction du Métropolitain n'était pas encore à l'étude,

Alors non plus il n'était question de l'apostasie de la France, formulée dans la loi de Séparation, avec assaisonnement de blasphèmes par les députés et les sénateurs, dans ces deux citadelles de la Révolution, le Luxembourg et le Palais Bourbon.

Semaine religieuse de Cambrai

Le trentain de saint Grégoire

C'est un usage bien ancien que de faire célébrer trente messes à des jours consécutifs pour le repos de l'âme des défunts. Ces messes s'appellent grégoriennes du nom du pape saint Grégoire, qui régna de 590 à 604. Le trentain est l'ensemble des trente messes.

Saint Grégoire avait fait célébrer trente messes dans son couvent de Saint-André, sur le mont Coelius à Rome, pour l'âme d'un de ses moines nommé Justus. Après la trentième messe, le défunt apparut et se déclara délivré des flammes du Purgatoire. Le fait est raconté dans les *Dialogues* du saint pontife au Livre IV, chapitre 55.

Cet exemple et l'illustre renom de saint Grégoire-le-Grand répandirent bien vite dans tout l'Occident et spécialement à Rome la salutaire pratique du trentain. Prêtres et fidèles s'y adonnèrent avec une confiance inébranlable d'obtenir, par l'offrande de 30 messes, une application plus efficace des indulgences aux âmes souffrantes et une plus prompte délivrance du Purgatoire.

De nombreux décrets ont confirmé et précisé les conditions de la validité du trentain ; les plus récents datent de 20 ans à peine, émanés de la Sacrée Congrégation des Indulgences, les 15 mars 1884, 24 août 1888 et 14 janvier 1889. (1)

Le premier de ces trois décrets pose ainsi la question :

La confiance des fidèles en la spéciale efficacité de la célé-

(1) Voir *Acta et Documenta*, Août 1905. Tome II, p. 243.